



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 83812

Texte de la question

M. Louis Guédon souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation extrêmement préoccupante que connaissent aujourd'hui les associations de service à domicile, notamment les associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR). Le vieillissement de la population entraîne une demande d'intervention accrue formulée auprès des acteurs du maintien à domicile en milieu rural. Malheureusement, les moyens qui leur sont alloués ne permettent pas d'y répondre complètement, interdisant ainsi à un certain nombre de personnes de pouvoir rester chez elles. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les places en centre d'hébergement spécialisés manquent cruellement. Nombre de nos concitoyens se trouvent ainsi confrontés à de graves difficultés liées à leur perte d'autonomie, mais également à une désocialisation préoccupante en raison de l'isolement qui parfois est consécutif au grand âge. Ces difficultés prennent une dimension particulière dans les espaces littoraux où la moyenne d'âge de la population est sensiblement plus importante qu'ailleurs en raison de l'engouement suscité chez nos concitoyens par ces territoires. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte prendre afin de pallier cette situation, donner les moyens aux associations de service à domicile de répondre aux demandes et permettre ainsi aux personnes de vieillir à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83812

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 678